

Projected Order of Business

(subject to change without notice)

Wednesday, October 6, 2004

Ordre projeté des travaux

(sujet à changement sans préavis)

Le mercredi 6 octobre 2004

2:00 p.m.

STATEMENTS BY MEMBERS

Length of statements — one minute maximum.

2:15 p.m. — (not later than)

ORAL QUESTIONS

3:00 p.m.

ROUTINE PROCEEDINGS:

Tabling of Documents
Introduction of Government Bills
Statements by Ministers
Presenting Reports from Interparliamentary Delegations
Presenting Reports from Committees
Introduction of Private Members' Bills
First reading of Senate Public Bills

Motions

Presenting Petitions (*15 minutes maximum*)
Questions on the Order Paper

NOTICES OF MOTIONS FOR THE PRODUCTION OF PAPERS

REQUESTS FOR EMERGENCY DEBATES

ORDERS OF THE DAY

ADDRESS IN REPLY TO THE SPEECH FROM THE THRONE

Address Debate — maximum of 6 appointed days, pursuant to Standing Order 50(1).

October 6, 2004 — 1st appointed day.

Address in Reply to the Speech from the Throne (resuming the adjourned debate)

Length of speeches, pursuant to Standing Order 50(2):

The Prime Minister and the Leader of the Opposition — unlimited time.

All other Members — 20 minutes maximum and speeches are subject to a 10-minute question and comment period.

6:30 p.m.

ADJOURNMENT PROCEEDINGS

Divided into 3 periods of 10 minutes maximum:

Member raising the question — 4 minutes maximum.

Minister or Parliamentary Secretary replying — 4 minutes maximum.

Member's reply — 1 minute maximum.

Minister or Parliamentary Secretary's second reply — 1 minute maximum.

7:00 p.m.

ADJOURNMENT OF THE HOUSE

14 h

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

Durée des déclarations — maximum d'une minute.

14 h 15 — (au plus tard)

QUESTIONS ORALES

15 h

AFFAIRES COURANTES :

Dépôt de documents
Dépôt de projets de loi émanant du gouvernement
Déclarations de ministres
Présentation de rapports de délégations interparlementaires
Présentation de rapports de comités
Dépôt de projets de loi émanant des députés
Première lecture des projets de loi d'intérêt public émanant du Sénat
Motions
Présentation de pétitions (*maximum de 15 minutes*)
Questions inscrites au Feuilleton

AVIS DE MOTIONS PORTANT PRODUCTION DE DOCUMENTS

DEMANDES DE DÉBATS D'URGENCE

ORDRE DU JOUR

ADRESSE EN RÉPONSE AU DISCOURS DU TRÔNE

Débat sur l'Adresse — maximum de 6 jours désignés, conformément à l'article 50(1) du Règlement.

Le 6 octobre 2004 — 1^{er} jour désigné.

Adresse en réponse au discours du Trône (reprise du débat ajourné)

Durée des discours, conformément à l'article 50(2) du Règlement :

Le premier ministre et le chef de l'Opposition — aucune limite.

Tous les autres députés — maximum de 20 minutes et les discours peuvent faire l'objet d'une période de questions et d'observations de 10 minutes.

18 h 30

DÉBAT D'AJOURNEMENT

Temps divisé en 3 périodes d'une durée maximale de 10 minutes :

Député qui soulève la question — maximum de 4 minutes.

Ministre ou secrétaire parlementaire qui donne la réplique — maximum de 4 minutes.

Réplique du député — maximum de 1 minute.

Seconde réplique du ministre ou du secrétaire parlementaire — maximum de 1 minute.

19 h

AJOURNEMENT DE LA CHAMBRE

PROJECTION FOR SUBSEQUENT DAYS

THURSDAY, OCTOBER 7, 2004

Government Business

No. 2 — The Leader of the Government in the House of Commons — Bovine spongiform encephalopathy

PROJECTION POUR LES PROCHAINS JOURS

LE JEUDI 7 OCTOBRE 2004

Affaires émanant du gouvernement

N^o 2 — Le Leader du gouvernement à la Chambre des communes — Encéphalopathie bovine spongiforme